

Sentiment d'injustice enfin pris au sérieux

Les idées se bousculent pour redorer le blason du système judiciaire. Le député Luc Recordon a gagné une première manche avec son idée d'obliger les magistrats à dévoiler leurs intérêts.

JUSTICE L'incompréhension, la colère voire la violence montent lentement mais sûrement envers un système judiciaire qui a tardé à les prendre au sérieux et ne sait trop comment faire pour calmer le jeu. A l'initiative d'une association vaudoise d'avocates, une conférence-débat organisée récemment à Lausanne a permis de comprendre quelques-unes des causes du phénomène: défaut d'information et de dialogue d'une part, développement de l'esprit contestataire d'autre part.

S'il est prétentieux de vouloir contester l'évolution des mœurs, il est parfaitement possible de se pencher sur la gestion de la communication. Pour l'Etat de Vaud, cela passera prochainement par la nomination d'un médiateur de l'ordre judiciaire, fonction expérimentale et périlleuse par l'ampleur des attentes et la minceur du champ d'intervention.

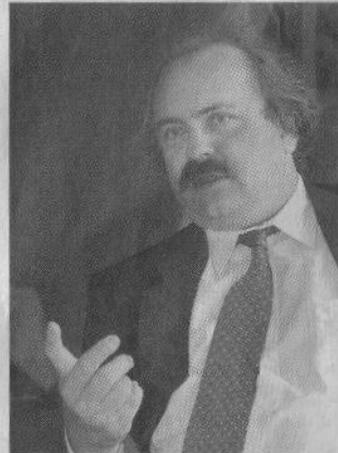
Copinage exclu

Luc Recordon, député Vert et avocat, a proposé d'appréhender le problème aussi par l'autre

bout, celui de la désignation des magistrats. Afin d'améliorer le système de récusation, il propose que ceux-ci, à l'image des députés, déclarent leurs intérêts liés à leur participation à tous organismes ou institutions officiels ou non, de la commission extraparlamentaire à la société commerciale. Dans un procès, les magistrats auraient l'obligation d'annoncer aux parties toute relation de proximité pouvant rendre envisageable une apparence de perte d'indépendance. Déposée en mars devant le Grand Conseil sous forme de motion, cette idée vient d'être acceptée par la Commission parlementaire, spécialisée pour les affaires judiciaires, à sept voix contre une et deux abstentions.

«Certains vont trop loin»

Désormais, le Conseil d'Etat dispose d'un délai d'un an pour formuler un projet allant dans ce sens au Parlement. Si tout se déroule comme prévu, alors le canton de Vaud pourrait jouer un rôle novateur dans le sens d'une



Luc Recordon, député Vert et avocat, souhaite forcer les magistrats à déclarer les intérêts qui pourraient rendre envisageable une perte d'indépendance de leur part.

Patrick Martin-a

transparence accrue. «On peut bien sûr toujours se demander si on ne tire pas avec un canon sur des moineaux», observe Luc Recordon. Mais il y a assurément quelque chose à faire de ce côté-

là.» Cela suffira-t-il à rassurer les citoyens qui hurlent au copinage? Les membres de l'Association Appel Au Peuple sont intarissables sur le sujet — notamment à travers leur «GaultMillau» de la magistrature diffusé sur leur site internet.

Le député avocat refuse de mettre tout le monde dans le même panier. Mais il estime que certains sont allés trop loin dans leur harcèlement à l'encontre des juges. «La Commission des affaires judiciaires s'est plus d'une fois posé la question. Dans les cas de menaces directes, les pouvoirs publics devraient donner une réponse de fermeté, car c'est intolérable. Jusqu'à présent les magistrats ont fait le gros dos. On invoque la séparation des pouvoirs, mais c'est au Conseil d'Etat de prendre sérieusement les choses en main, car c'est lui qui dispose des outils appropriés, notamment de la police.»

Moins de jargon et d'apparat

La raideur de la justice et de son langage ainsi que l'austérité

des tribunaux constituent aux yeux de Luc Recordon autant d'autres pistes à suivre. «Il y a des efforts à faire pour rédiger les choses juridiques dans un langage plus accessible. L'utilisation de la robe des avocats, réintroduite dans le canton de Vaud il y a une trentaine d'années, n'est pas une victoire. Quant à l'architecture pompière et impressionnante des salles d'audience, le nouveau Tribunal de Nyon montre qu'on peut avantageusement s'en passer.» Enfin, Luc Recordon estime que les avocats ont leur part de responsabilité. «Ils n'effectuent pas toujours le travail pédagogique qu'il faudrait. En rappelant par exemple des choses toutes simples, en sortant d'un langage jargonnel.» Et de suggérer l'édition de petites brochures expliquant de manière simple ce qu'est un procès pénal ou un procès civil.

Si cela ne suffira pas à apaiser le sentiment d'injustice, cela pourrait permettre de l'éviter lorsqu'il résulte d'un malentendu.

Georges-Marie Bécherraz